

# **Commune de SAINT-URBAIN**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOT n°2**

N° 1/2014

Maître d'Ouvrage : Commune de SAINT-URBAIN

### **Objet de la consultation :**

La commune de Saint-Urbain lance une consultation pour la réalisation d'un éclairage au terrain de foot n° 2

Les prestations demandées sont détaillées dans le cahier des charges ci-joint.

### **Condition de la consultation :**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics (C.M.P.). La personne responsable du marché se réserve le droit de négocier avec les candidats avant l'attribution du marché.

### **Compétence de l'attributaire :**

Le marché sera conclu :

Soit avec un prestataire unique possédant l'ensemble des compétences.

Soit avec des prestataires groupés conjoints dont le mandataire sera solidaire des autres.

### **Qualifications requises**

La mission sera confiée à une équipe présentant des compétences en éclairage.

### **Délai :**

Le délai de réalisation est précisé dans l'acte d'engagement - CAPP de l'article 6.

### **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **Présentation des offres :**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

L'acte d'engagement devra obligatoirement être signé par le représentant qualifié du candidat mandataire et de ses co-traitants. Les co-traitants peuvent donner par écrit pouvoir au mandataire pour signer en leur nom (justificatif à produire).

### **Documents fournis aux candidats**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement ;
- Les pièces contractuelles du projet de marché :
  - L'acte d'engagement-CCAP,
  - Le Cahier des Charges (CCTP),

### Composition du dossier à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats sera placé dans une enveloppe cachetée. Il comprendra :

1 – un dossier de présentation de l'équipe et de ses références :

- Une lettre présentant la candidature et les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les co-traitants.
- L'ensemble des pièces mentionnées au 2° et 3° de l'article 45 du CMP.
- Des références récentes (moins de 5 ans) pour des prestations de même nature.
- La composition et les compétences de l'équipe qui réalisera les travaux ainsi que le responsable prévu pour la piloter.

2 – une offre de rémunération et de délais :

→ Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement – CCAP et son annexe dûment complétés, datés et signés : y seront précisés :
- Le Cahier des Charges (CCTP).

### Jugement des offres

Au vu du dossier de présentation de l'équipe candidate la maîtrise d'ouvrage se réserve le droit d'écarter une équipe dont les qualifications seront jugées insuffisantes.

Les critères d'attribution des offres sont les suivantes :

**Prix : 60 %**

**Références : 20 %**

**Délai de réalisation : 20 %**

*Le délai de réalisation des travaux est fixé à l'article 5 de l'acte d'engagement. Chaque candidat a la possibilité de proposer un délai différent qui sera apprécié dans le jugement des offres.*

### Condition de remise des offres :

La date de réception des offres est fixée au mardi 24 juin 2014 à 12h00.

Les offres devront parvenir en mairie de Saint-Urbain par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Urbain - Place de la Mairie – 29800 SAINT-URBAIN

### Renseignements complémentaires :

Mairie de Saint-Urbain – Place de la Mairie – 29800 SAINT-URBAIN

Tel : 02 98 25 03 04 / fax : 02 98 25 03 63

Email : saint-urbain29@wanadoo.fr